



Litiges avec plombier suite à des malfaçons

Par **BOURDEL**, le **08/03/2008** à **14:10**

Bonjour Monsieur
Voilà j'ai fais exécuter des travaux de plomberie, sanitaire, et carrelage dans ma salle de bain avec douche à l'italienne, pour un montant de 7.000€ par un artisan plombier. Suite à des malfaçons (les pentes d'écoulement n'étaient pas respectées vers le siphon) tout le carrelage et la faïence ont dû être cassés et refait par un autre professionnel que j'ai réglé.
Je refuse de payer cet artisan incompetent qui a signé et accepté le devis de son confrère. Suis-je dans mon droit? et de plus je n'ai pas signé le devis avec bon pour accord!!!
par avance merci de votre réponse.
Salutations distinguées.
B BOURDEL